L'ABEILLE.

Imprimé par J. Barnett, Hewitt & Co.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI (MATIN) 31 AOUT 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle Orléans, 31 Aout.

☞ C'est [illegible] qu'un journal de cette ville dit [illegible] dernières nouvelles d'Europe *doivent démenti formel à toutes les histoires qui ont été débitées* concernant la prise d'Alger. Les nouvelles de France reçues par la voix de N York ne vont que jusqu'au 5 juillet (du Havre); tandis que celles qui ont été reçues par la Havane sont du 11 du même mois (de Cadiz). Il est vrai que d'après ces dernières, les Français seraient entrés le 25 juin à Alger; et que les bulletins de cette date et du 26, reçus à Paris et qui nous sont transmis par le dernier arrivage à N York, parlent de tout autres événemens et ne font aucune mention de la prise d'Alger. Mais nous avons déjà dit que ces contradictions n'ont rien de surprenant, et nos argumens (que nous ne répéterons pas ici) en faveur de la véracité du fait principal restent dans toute leur force.

—Dimanche un malencontreux grain de pluie a empêché, ou plutôt fait abréger une revue de la Légion de la Louisiane, qui promettait d'être des plus brillantes, car toutes les compagnies qui composent ce beau corps étaient très nombreuses et avaient la meilleure tenue. Cette revue avait d'ailleurs un attrait de plus; la nouvelle compagnie, dont les membres ont pris le nom de *Tirailleurs d'Orléans*, devait être ce jour incorporée à la Légion. On a remarqué la bonne tenue, l'uniforme élégant et l'excellente discipline de ces nouveaux soldats citoyens. Après quelques évolutions, un salut de 25 coups de canon a été tiré en l'honneur de l'admission de cette compagnie, elle s'est mise en marche du centre de la Place d'Armes qu'elle occupait, pour aller se placer à l'extrême gauche de la Legion.

—Un grand nombre de nos abonnés nous prie d'engager fortement la personne qui fournit de la glace à la ville, à vouloir bien rétablir l'entrepôt qu'elle avait dans la rue de Condé. Cet entrepôt est de la plus grande utilité dans la saison actuelle, et s'il devient onéreux au propriétaire nous pensons que ses habitues ne se refuseront pas à payer une légère augmentation pour couvrir ses frais.

(Communiqué.)

Un journal de cette ville ayant publié une relation fournie par un capitaine américain, dans laquelle il parlait des excès commis sur son navire par les pilotes de Tabasco, et conseillait aux autres capitaines de navires de sa nation de ne pas aller dans ce port, jusqu'à ce que son gouvernement eût réclamé près celui de Mexico contre les desagrémens auxquels sont exposés ces navires; et considérant le mal qui devait en résulter pour le commerce, si les faits énoncés dans cette relation avaient été vrais, le 18 mai dernier le journal qui la contenait fut envoyé au ministre des relations, afin que le gouvernement pût agir en conséquence; voir la réponse de ce ministre:

"On a reçu avec votre note (No. 51) du 18 de mai dernier, l'article inséré dans un des journaux de votre ville; cet article a été envoyé aux secrétaireries des finances et de la guerre, afin que, selon ses attributions respectives, chacun des secrétaires de ces départemens puisse vérifier les faits, pour que l'on mette l'honneur national à l'abri du reproche: ce que j'ai l'honneur de vous dire en réponse—Dieu et Liberté—Mexico, 22 Juin 1830—A. Mr. &c."—ALAMAN.

Ce que je publie en preuve de l'impartialité et de l'exactitude du gouvernement mexicain à faire des recherches, dès que des réclamations semblables viennent à sa connaissance.

Les ennemis du gouvernement s'augmentent à mesure que l'on corrige les abus; et fâchés de ce qu'on les empêche de continuer la contrebande scandaleuse qui se faisait dans tous les ports de la république, ils publient des articles alarmants pour arrêter le commerce et refroidir la bonne intelligence qui règne entre les deux gouvernemens. L'auteur aurait dû faire ses réclamations aux autorités de Tabasco, par l'entremise du consul de sa nation, et s'il n'eut pas obtenu justice, il devait s'adresser au ministre de son pays à Mexico, qui l'aurait réclamée du gouvernement général dans les termes usités. Si ayant rempli toutes ces formalités il n'avait pu obtenir une satisfaction du gouvernement mexicain, alors il aurait eu le droit d'écrire comme il l'a fait. Quant à moi, je conseille au dit capitaine, ainsi qu'à tous les autres qui pourront écrire à l'avenir, d'avoir assez de calme pour faire leurs déclarations régulièrement; qu'ils sachent qu'il n'y a pas dans le monde de gouvernement qui n'ait ses défauts, sans en excepter le leur.

UN MEXICAIN.

EXTERIEUR.

PARIS, 2 Juillet.

—Le ministère a depuis long-tems la conscience de son impopularité; mais maintenant il sent que le cri public, qui retentit contre lui, doit finir par amener sa chûte. M. de Polignac n'a presque plus de confiance en personne; au conseil il ne voit que visages abattus; d'une part, M. de Montbel, qui s'était et s'est refusé à prendre part aux délibérations; M. Guernon de Ranville, qui continue le langage de M. de Courvoisier; M. d'Haussez, qui est prêt à céder sa place, dès qu'il s'agit de faire entrer au conseil M. Bexnier. Dans cette continuité, M. de Polignac n'a de parti arrêté que sur une seule chose: c'est [illegible] vous voudrez, excepté M. de Villèle, ils les acceptera; mais il ne veut pas, comme il dit, quitter la partie: il aime mieux la perdre. D'une part, on l'invite à la retraite le plus promptement possible; de l'autre, on l'excite à frapper la révolution.—Des hommes l'entourent, qui veulent les pensées les plus coupables: suppression des journaux, en vertu de l'art. 14; Cours prévôtales pour faire payer l'impôt, non consenti par les chambres; telles sont les folies sinistres avec lesquelles ils essaient de se faire illusion: la paisible attitude des électeurs les déconcerte, et tous ces misérables calculs sont heureusement impraticables. M. de Polignac tremblerait de tous ses membres au moment de suivre ces conseils, et M. de Peyronnet, tout cassé-cou qu'on puisse le supposer, n'est pas homme à se précipiter dans ce gouffre pour le salut de M. Polignac. Ainsi, laissons cela dans la région des rêves, et contemplons la majorité qui s'avance:—c'est d'elle que doit sortir le ministère réparateur, et avant deux mois, il est probable qu'on le verra surgir.

—On parlait fortement à la bourse d'aujourd'hui, de MM. Dudon, de Vitrolles, de Berthier pour faire partie du conseil.—Beaucoup de personnes offraient de parier que l'un des trois entrerait au ministère d'ici à peu de jours.—On n'a point de nouvelles de l'expédition, et on prétendait qu'elles étaient interceptées.

—Le trône que le prince Léopold avait fait faire à Paris, pour être envoyé en Grèce, est attendu incessamment de Paris au Havre par le roulage, pour être transporté à Londres. Il est probable qu'on ne le demande en Angleterre que pour en faire présent au nouveau souverain qu'il plaira au cabinet britannique de donner aux Hellènes. C'est la France qui fournira le trône et l'Angleterre le roi. Une telle déférence pour les manufactures fabriques a dû flatter et satisfaire le patriotisme et la politique de M. de Polignac.

—On dit qu'il a été décidé, à l'un des derniers conseils, qu'immédiatement après la prise d'Alger, Mr. de Bourmont reviendrait à Paris, pour se trouver à l'ouverture des chambres, et qu'il serait remplacé dans le commandement de l'armée d'Afrique par le maréchal duc de Raguse.

Paris, 1er. Juillet.

Le grand mouvement électoral est interrompu pour quelques jours, et nous voilà retombés dans les misères de la politique ministérielle; des tripotages de coterie des bruits sans consistance, les pensées les plus folles, les projets les plus extravagans, repris et de nouveau abandonnés, tels seront encore les élémens de toutes les conjectures pour notre avenir de trois semaines; car, pour une époque plus éloignée, il est facile de prévoir ce qu'il adviendra avec une majorité constitutionnelle. On parle de rapprochement entre M. de Peyronnet et M de Villèle. Il ne paraît guère probable qu'il puisse s'en opérer un, non pas qu'il y ait repugnance de la part de M. de Peyronnet, mais elle viendrait plutôt de la part de M. de Villèle, qui voudrait surgir tout-à-coup environné d'hommes nouveaux. Laissons faire ces personnages qui se culbuteront les uns les autres, sans que nous y mettions la main. Lorsque les Chambres viendront, ils seront tous usés, ou par la violence, ou par l'inaction.

—On assure qu'on a agité dans le conseil la question de savoir si les Chambres seraient ajournées au mois d'Octobre. Cet ajournement serait une violation formelle de la *Charte*.

—On mande de Varsovie que le marquis de Rezende, chargé par don Pedro d'une mission relative à la régence de Tercère, près de l'empereur Nicolas, a réussi dans ses négociations; que le gouvernement russe se prononcera positivement en faveur de la jeune reine Maria da-Gloria, et interviendra auprès des autres puissances pour que la situation du Portugal soit prise sérieusement en considération. On nommait à Varsovie, parmi les candidats au trône grec, un prince de Saxe, et le prince Philippe de Hesse Homberg, qui se trouve dans la capitale de la Pologne.

(Journal du Havre.)

—Notre correspondant de Toulon nous annonce qu'on nolise en ce moment, dans ce port et à Marseille, environ quarante bâtimens de transport, pour conduire des troupes à Navarin, en remplacement de la garnison française qui s'y trouve. On croit que les 18e et 64e régimens de ligne seront embarqués à bord de ces bâtimens.

(Constitutionnel.)

—On écrit de Rennes, 24 juin:

"Hier, pendant le premier scrutin, un incident est venu troubler un instant le bon bon accord du bureau avec les électeurs. M. Duplessis de Grené lan, ex-député, bien connu à la chambre elective, a voulu suivre un exemple qui venait d'être donné par un pair de France (M. de Corbière). Il semblait tirer vanité de la témérité à braver la loi. Il s'avançait déjà vers le président en montrant avec ostentation son billet entièrement ouvert, lorsque de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer contre une telle infraction.—Monsieur, s'écrie M. Bernard, un président de cour royale, un ancien membre de la Chambre, un ex-président de collège, peut-il affecter ainsi d'injurier la loi ou de vouloir la violer?....M. le président, recevrez vous un bulletin ainsi offert? M. Varin, vivement interpellé, répond qu'il ne pense pas que la loi dise à cet égard ce que l'on prétend lui faire dire; mais bientôt M. le procureur général, la recevant de la main d'un des électeurs, est forcé de s'en convaincre et de refuser le billet ouvert de M. Duplessis.

(Auxiliaire Breton.)

ANECDOTES SUR L'EXPEDITION D'ALGER.

Baie de Sidy-Ferruch, 10 juin.

Un Bédouin vint hier dans nos rangs, après avoir jeté ses armes. On l'accueillit très-bien et on lui demanda quelques renseignemens. Il répondit avec beaucoup de facilité et qu'il ne répondrait aux demandes qui lui étaient faites, que lorsqu'il aurait satisfait ces deux besoins. On lui présenta aussitôt du biscuit, de la viande salée et de l'eau-de-vie, on remarqua même qu'il revenait volontiers et souvent à l'eau-de-vie.

Quelques extravagances qu'il fit, donnèrent à penser qu'il voulait passer pour fou ou qu'il l'était. On nous a rapporté que, lorsqu'on lui demanda s'il n'avait pas craint d'être traité comme ses compatriotes traitent nos soldats, il répondit qu'il était libre et qu'il était venu parce que cela lui avait convenu et qu'il s'en irait quand il le voudrait. Mais on a fait attention à bien des petites particularités qui ont fait penser que ces actes de démence étaient calculés. On sait le respect que les Mahométans portent aux fous.

Quoiqu'il en soit, le général en chef lui donna de l'argent, ce qu'il voulut de vivres et le renvoya aux siens. On nous dit que deux de nos soldats, en le voyant partir et croyant que c'était un prisonnier qu'on renvoyait sans lui faire de mal, lui tirèrent un coup de fusil chacun, sans l'atteindre.

Il est certain que cet acte de férocité de la part de nos soldats est bien excusable. Comment commander, en effet, l'humanité à des hommes qui voient tous les jours les actes de barbarie de leurs ennemis? Dès qu'un voltigeur est surpris, s'il est atteint par un Arabe, celui-ci ne lui donne la mort qu'après la lui avoir fait souffrir mille fois. On a trouvé des membres épars qui avaient appartenu à un cadavre dont la tête avait été coupée récemment. On prétend même qu'une vivandière a eu la tête coupée, malgré l'offre qu'elle fit de racheter sa vie avec l'argent qu'elle avait sur elle. L'Arabe prit l'argent et la tua ensuite.

Voici un trait de plus à ajouter à tout cela. Un de nos soldats avait blessé un Bédouin et l'avait abattu; mais dédaigna t un ennemi qu'il croyait sans moyen de nuire, il ne voulut pas lui donner le dernier coup. Celui dont les jours venaient d'être épargnés, trouve sous sa main un pistolet et tue le malheureux philantrope. Aussi rien ne peut contenir nos soldats exaspérés par tant de barbarie; si on fait des prisonniers, ce ne sera pas leur faute.

Paris, 29 Juin.

Une lettre datée de Sidi Ferruch (Torre-Chica) le 16 juin, et rapportée par *l'Universel*, donne les détails suivants sur la presqu'île qui sert de point de debarquement et de place d'armes:

"Nous avons ici la plus belle position possible. La tirailleria à peu près habituelle a déjà formé singulièrement nos troupes: elles sont admirables.

"Notre quartier-général est fort bien établi dans la tour de Sidi-Ferruch. Tout y sera placé demain. Notre place d'armes est magnifique. C'est la plus belle position du monde: avec 500 hommes et 20 pièces de canon, on pourrait la défendre long-temps contre 50.000 hommes. Ce sera une bien belle base d'opération pour marcher sur Alger, ce que nous allons faire d'ici à peu de jours, quand tous nos moyens seront réunis."

—Nous savons positivement que le gouvernement a reçu aujourd'hui une estafette qui lui rapporte d'amples détails sur les mouvements de l'armée depuis le débarquement, et notamment sur le combat du 19. Une dépêche télégraphique arrivée ce soir annonce en outre le départ de Toulon d'une autre estafette qui arrivera après demain. Ainsi nous devons espérer qu'on se décidera enfin à rompre ce silence qui irrite et s'arme si bon droit la France, inquiète sur ses soldats et ses vaisseaux.

M. l'amiral Duperré, dans sa dépêche annonce qu'une tempête effroyable a éclaté le 16, qu'elle a duré deux heures, et que si la mer eût continué d'être aussi furieuse deux heures de plus, *c'en était fait de la flotte*. Ces propres paroles sont dans la dépêche. M. Duperré, craignant le retour du gros tems, s'est écarté de la côte et a renvoyé à Toulon tous les petits bâtimens de transport qui le gênaient pour la manœuvre. Nos vaisseaux n'ont éprouvé aucune avarie dangereuse: seulement quelques mâtures brisées.—Quatre mille marins ont été mis à terre; ils sont sous les ordres de M. le capitaine Hugon: c'est à eux qu'est confiée la défense de la presqu'île.

—On écrit de Brest que, le 13, le duc de LEUCHTENBERG, qui était à bord de la frégate brésilienne le *Prince Impérial*, a débarqué dans le port. Par ordre aucun honneur n'a été rendu par les autorités au fils du prince Eugène.

Mais une foule immense s'était portée au lieu du débarquement. Elle accompagna le duc en silence jusqu'à l'hôtel où le conduisit M. Guillemin fils. Le lendemain 19, à l'heure de son départ, 600 citoyens se sont réunis pour aller le saluer à son passage; ils ne lui ont adressé que ces paroles: "*De la part des habitants de Brest, hommage à la mémoire de l'illustre prince Eugène.*"

Le lundi 21, le duc de Leuchtenberg est passé par Rennes, se rendant à Paris.

—Nous avons annoncé il y a quelques jours que les paysans des provinces basques sur la frontière d'Espagne avaient pris les armes pour défendre leur bétail et leurs pâturages contre les attaques des Espagnols. Voici de nouveaux détails extraits du *Courrier de Bayonne*:

"Depuis que les Aldudiens ont pris les armes, il s'est établi une correspondance entre le vice-roi de Navarre et le préfet des Basses Pyrénées. Le vice-roi a fait approcher un détachement de 150 volontaires royalistes des bords de l'Ebre, gens grossiers et espèces de cosaques. Les habitants des vallées espagnoles ne se sont pas soucies de se réunir à eux. Cependant M. le vice roi, instruit de l'exaspération des esprits aux Aldudes et dans le canton de Baigorry, qui pouvaient lui opposer 1200 hommes armés [illegible]

"Le mardi 8 du present mois, les Espagnols se sont présentés sur les limites du pays Quint ou indivis, au nombre de 150 hommes armés, venant de Valcarlos. Les jeunes Aldudiens les attendaient de pied ferme et désiraient être attaqués, lorsque tout-à-coup les Espagnols firent volté-face et se retirèrent. On ajoute que c'est en vertu des ordres du vice roi que ce mouvement rétrograde a eu lieu, et qu'il a formellement défendu d'exercer aucune violence ni d'enlever aucune tête de bétail, et de laisser les choses exister telles qu'elles étaient avant le traité de Caro, et jusqu'à ce que les deux gouvernement, respectifs se soient entendus au sujet des contestations de ces vallées."

"Le mercredi 9 du courant, deux compagnies du 9e. regiment de ligne se rendirent à Baïca sur les limites des Aldudes; elles viennent d'être relevées par trois autres compagnies. Les volontaires royalistes espagnols se sont retirés à Roncevaux, et les Aldudiens continuent à garder leurs troupeaux sous les armes. On craint que cet état de choses ne soit de longue durée. On dit même qu'on a insinué au gouvernement français qu'une jeunesse armée comme l'est celle des Aldudes, peut servir à toutes sortes de désordres et à la contrebande, et qu'il serait prudent de la désarmer afin de ne pas compromettre le service.

(Globe.)

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES A LA BOURSE DU HAVRE, le 2 Juillet.

			Acq. fr. c.
COTON	40 balles	Géorgie	90
	60 "	"	89 ½
	24 "	Louisiane	91 ½
	21 "	"	88 ½
	115 "	Tennessee	82 ½
	52 "	Alabama	85 ½

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés hier

Goel Tita, Jover, Havane, Capitaine.

Arrivés hier.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, de Lamer, ayant amené dans le port le navire Clifford et la goelette Climax.—Un bâtiment carré était en dehors de la barre; rien de nouveau en rivière. Le Post Boy a amené un prisonnier, accusé d'avoir commis un meutre à la Balise.

Navire Clifford, Wayne, en 75 jours de Rio Janeiro, avec 4582 sacs café à A Fisk & co.

Goel Climax, Harper, des Brassos de St. Yago, avec les espèces et du lest.

Bateau à vapeur Coosa, Cain, du Bayou Sarah avec diverses marchandises et des passagers.

MEMORANDA

Les navires suivants, partis d'ici, sont arrivés au Hâvre—Le Hewes, Spear, le 26 juin; George, Robinson; Sarah-Sheaf, Pearce, le 28; Meridian, Adams; New-England, Atkins; Roxanna, Canning, le 30.

La Roxana, Miller, partie d'ici, est arrivée à Marseilles le 17 juin.

Brick Cherokee, parti d'ici pour le Hâvre, a été rencontré le 17 juillet, lat. 47, 19, long. 22 50.

Brick Lunar, Prescott, parti d'ici, est arrivé à New-York le 10 aout.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale,

10 Balles fil de Rennes, 1ère. qualité.
160 Bques. vin rouge de toutes qualités.
200 Caisses vin blanc, Sauterne et grave.
300 " " rouge diverses qualités.
60 Tiercons eau-de-vie blanche, 5ème. preuve.
15 Pipes eau de vie de Cognac, 4ème. preuve.

31 Août. V. ROUMAGE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour du Premier District.—*Léonard P. Bureau, W. P. Cooper et Emmanuel Ellis, associés, et faisant des affaires sous la raison de Bureau, Cooper & co contre leurs créanciers*—Attendu que Léonard P. Bureau, W. D. Cooper et Emmanuel Ellis débiteurs insolvables, étant maintenant en prison, ont en conséquence d'un acte pour l'assistance des débiteurs insolvables étant en prison, et pour y obtenir le bénéfice, ont ce jour enrégistré leur pétition dans ladite Cour du premier district; Avis est par le présent donné aux creanciers du pétitionnaire, et ils sont par le présent cités de comparaître devant ladite Cour, Lundi le 30e jour de Septembre prochain, à l'ouverture de ladite cour, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande des pétitionnaires ne serait pas accordée, et décharges de prison.

Par ordre de l'Hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO L. LEWIS, Greffier.

31 août—11

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivans:

Une Jument canelle, la queue coupée ayant une étoile au front, un pied blanc, marquée L. sur la cuisse droite.

Une Jument isabelle a crins noirs, marquée A. sur la cuisse gauche, et O. sur la fesse gauche, les oreilles tombantes.

Une Jument noire, un pied blanc, une étoile au front, marquée ND. sur la cuisse gauche et O. sur l'épaule gauche.

Une Jument baie, avec le bout du nez blanc, trois pieds blancs, marquée L.E. sur la cuisse gauche.

Une Jument gris de fer à longue queue, sans marque.

Un Mulet rouge, entier, borgne de l'œil gauche, sans marque.

Un Mulet rouge, marqué au collier.

Une Mule rouge, crins coupés sur le cou, marquée O. sur la cuisse gauche, et 1 à la fesse.

Une Mule brune, sans marque.

Si les dits animaux ne sont pas reclamés ici au 18 Septembre, ils seront vendus ce jour là par

E. GUILLOTTE, Synde.

31 août—3f.

Mr. J. FONTANGES,

AYANT changé de domicile, a l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 218, entre les rues St. Anne et Dumaine.

☞ Ayant suivi un cours de chirurgie dent de sous un des meilleurs professeurs de Paris, il ne craint pas d'affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit [illegible]

Ventes à l'Encan.

VENTES de TERRAINS.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu samedi prochain 4 septembre, DEUX LOTS DE TERRE Nos. 383 et 384, dans l'Ilet 37, situés dans le nouveau faubourg Marigny, entre les rues Annette et St. Antoine.

Le LOT No. 383 mesure 60 pieds de face à la rue Prusper, sur 160 pieds de profondeur, (mesure française). Le LOT No. 384 mesure 60 pieds de face sur la rue St. Avide, sur 150 pieds de profondeur (même mesure). Ces deux terrains communiquent l'un à l'autre par les bornes du derrière.

DEUX TERRAINS situés près du Bassin de la Compagnie de Navigation. Les deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12 au plan dressé le 21 Février dernier par Mr. Joph Pilié; le No. 11 et 12 ayant mesure française, 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, 63 pieds 10 pouces au prolongement de la rue St. Pierre, et 114 pieds 3 pouces sur une ligne de profondeur qui le sépare du lot No. 10.

UN LOT DE TERRE situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, entre les rues St. Jean Baptiste et Girod, No. 269, au coin No. 276 mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, (mesure française).

Les actes de ventes seront passés par Mr. Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 août—3

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6 00 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) quarante deux onces de pain pour un escalin.

23 aout D. PRIEUR, maire

ESCLAVE MARRONNE.

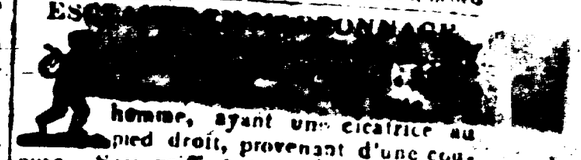

homme, ayant une cicatrice au pied droit, provenant d'une coupure. SAM, griffe âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, parlant très vite et du bout de la langue.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les logera dans une des geoles de cette paroisse ou les ramènera au soussigné, dans la paroisse St. Bernard.

28 aout— C OLIVIER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

P. Pradat *contre* Marcelin Michel.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 4 Septembre, à 5 heures, sur les lieux, au coin des rues du Camp et du Canal, un Billard et ses dépendances &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 aout L. DAUNOY, marshal.

H. Tupper *contre* M. Lanmose.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi 6 Septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi sur les lieux, No. 25, rue Gravier, savoir—glasses, tables, chaises, lampes, etc. etc.—saisies dans l'affaire ci-dessus.

26 Aout L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu de deux writs de peridacias à moi adressés par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité j'exposerai en vente, le vendredi 3 de Septembre, à 5 heures, au bureau du Marshal, rue ste. Anne, une quantité de Meubles, savoir, un bureau en acajou, un Sopha, une table à manger, un bois de lit, une table à souper, 3 douz. chaises, des matelats, traversins etc. chandeliers, glasses, etc. etc. Saisis à la poursuite de T. S. Kennedy.

24 aout L. DAUNOY, marshal.

Juan Marcoé, Jean Laizer et A. McKever vs. James Garsides.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, Juge Président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 10 Septembre prochain, à midi, au Café de la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux négresses, nommées Catherine and Fany; saisies dans l'affaire ci-dessus.

12 Aout L. DAUNOY, Marshal.

Mairie de la Nlle. Orleans.

$500

DE RECOMPENSE.

UN CRIME horrible a été commis, dans la nuit du lundi au mardi de cette [illegible] sur la personne de Mme. veuve *Créron* [illegible] propre maison, située rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Les officiers de la police n'ayant, jusqu'à ce [illegible] fourni que des indices et des présomptions insuffisantes sur l'auteur de cet attentat, UNE SOMME DE CINQ CENTS PIASTRES sera payée à quiconque fera connaître au maire, l'auteur ou les auteurs de l'assassinat commis, comme il est dit ci-dessus, et produira des preuves qui puissent opérer légalement la conviction du coupable.

Nouvelle-Orléans, le 12 Aout 1830.

D. PRIEUR, *Maire.*

14 aout—

$10 DE RECOMPENSE.

Est partie marronne le 20 du mois dernier LUCY ou LOUDY, griffonne (brune) marchande de lait, agée de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces et d'une complexion médiocre; elle a sur l'une des oreilles et sur le pied droit une cicatrice occasionnée par une brulure, elle parle l'Anglais et un peu le Français, lors de son départ elle était vêtue d'une robe de fil a grands carreaux, on suppose qu'elle doit être encore dans le faubourg Sainte Marie ou elle a été vue il a 3 jours.

La susdite récompense sera donnée à quiconque la conduira dans une des geoles de l'etat ou à son maître.

PHILIPPE RAGUETTE, Paroisse de Jefferson.

17 Aout—3

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN—Le soussigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215,

39 caisses Fromages de Goshen,
26 barriflets beurre do.

reçus par le navire Frances, de New-[illegible]